



Mot de la présidente

Fatigue

C'est le mot qui revient le plus souvent dans mes conversations avec vous. Il y a consensus : le niveau de fatigue de mi-octobre est équivalent à celui de fin décembre. Nous savons que c'est cette maudite pandémie qui nous tire tout ce jus. À la limite, on s'encourage, on se dit que ça finira par passer. On se surprend même à s'habituer à nos nouvelles façons de faire et à nos nouveaux horaires.

Nous comprenons le rôle que nous avons pour nos élèves dans cette crise. Personne ne remet en question le fait que les enfants et les jeunes du Québec devaient revenir en personne à l'école et comme à notre habitude, nous avons fait ce qu'on attend de nous comme professionnels.

Mais avons-nous vraiment besoin, par-dessus tout ça, de batailler pour le télétravail, d'exiger des rencontres à distance, de quémander pour pouvoir être le plus prudent possible? Est-ce qu'on pourrait économiser nos forces? Ce n'est pas un caprice! ON ESSAIE DE FREINER UNE PANDÉMIE! Oups! Je m'emporte...

Sommes-nous vraiment surpris par les pratiques de notre centre de services scolaire? Il interprète les directives de la Santé publique comme il le veut bien. Comprendre : « pour s'assurer qu'il nous a à l'œil, qu'on ne lui vole pas de précieuses minutes. » Dès le 12 mars dernier, alors qu'on entrait en confinement,

ensuite pour le retour en classe du primaire et de l'enseignement à distance du secondaire, de la FGA et du professionnel, nous avons senti, plus qu'avant encore, cet acharnement de notre employeur à être certain qu'on fasse notre « job »! Et depuis la mi-août, je martèle le même message : la Santé publique demande aux employeurs de permettre le télétravail quand c'est possible. Nous pouvons (enfin!) le faire depuis le 5 octobre. Le *guide d'encadrement du télétravail* n'étant pas encore présenté, attendons-nous à quelques facéties... Naïvement, on se disait que dans le contexte de la pandémie, le bon jugement serait de vigueur. Que nenni!

Et avec ça, il y a toute la question de la valorisation de notre profession auprès de la population. Difficile de le faire, quand, pour ajouter l'insulte à l'injure, notre propre directrice générale dit à la radio au sujet de ses employés : « que notre personnel soit présent quand les élèves sont à l'école, pour nous, c'est important. » Hein? Une vérité de La Palice qu'on dit? Je vous laisse faire vos conclusions...

Pandémie et négociations

Tout ça est révélateur de ce que nous essayons de mettre en lumière depuis des années : notre tâche est de plus en plus lourde, nos conditions de travail sont difficiles, les plus jeunes désertent la profession, les

plus vieux la quittent plus tôt. Un cercle vicieux.

Les négociations nationales sont toujours en cours, et rien ne semble vouloir être facile de ce côté-là non plus. Si nous voulons que nos conditions de travail et que l'aide aux élèves en difficulté s'améliorent, nous devons nous battre. Et cette bataille-là, elle en vaut la peine. Avec l'énergie qu'il nous reste, il faudra se tenir et faire front. Je vous invite donc à être présents en grand nombre la semaine prochaine à notre assemblée

générale.

Je continue à dire que notre profession est la plus belle du monde. Soyez fières et fiers de ce que vous faites, malgré tout, jour après jour.

Bonne semaine à tous! On se voit à l'assemblée!

Monique Brassard, présidente SEC-CSQ

Élèves défavorisés

Du matériel scolaire avait été acheté au cours des dernières années et remis aux personnes déléguées syndicales grâce aux publicités vendues dans *l'Outil de travail quotidien* produit par la compagnie EFFICOM. Nous vous invitons d'ailleurs à les contacter si vous avez un élève défavorisé dans votre classe qui en aurait besoin. Pour l'année 2020-2021, grâce à la vente de publicités dans l'agenda syndical, nous avons reçu un montant d'environ 658 \$ qui s'ajoute au résiduel d'environ 3 920 \$ pour une somme totale disponible d'environ

4 578 \$. Par conséquent, n'hésitez pas à nous adresser une demande d'aide financière pour des élèves défavorisés en vue de leur procurer des vêtements, des collations, etc. Il vous suffit de compléter et de faire parvenir au bureau du SEC-CSQ le formulaire disponible sur notre site Internet au www.secharlevoix.ca sous l'onglet *Formulaires* et le sous-onglet *Aide aux élèves défavorisés*.

Stéphane Côté, conseiller technique

Calendrier des activités

octobre	7	• Conseil général des négociations
	13	• Conseil syndical
	19	• Assemblée générale
	21 et 22	• Conseil général
	27	• Rencontre CRT
	28 au 30	• Conseil fédéral
novembre	3	• Conseil d'administration



Comité de participation commission

La première réunion de l'année scolaire 2020-2021 du comité de participation commission (CPC) a eu lieu le 15 septembre dernier. Vos représentants sont Mmes Claudine Brassard, Monique Brassard, Michèle Gagnon ainsi que moi-même.

Insertion professionnelle

En date du 15 septembre, un solde d'environ 32 000 \$ était disponible. La responsable du dossier, Mme Kathy Beauséjour, nous a informés que la rencontre d'accueil du 24 août dernier a permis aux 13 enseignantes et enseignants participants d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du Centre de services scolaire de Charlevoix et l'utilisation du numérique au quotidien. En outre, pour faciliter votre entrée dans la profession, vous pouvez demander l'accompagnement d'un conseiller pédagogique ou un jumelage avec un mentor (aide ponctuelle ou stage d'observation) dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Pour agir à titre de mentor ou pour bénéficier de son aide, veuillez contacter Mme Beauséjour.

Mesures sanitaires

Le Centre de services scolaire a rappelé que des paires de lunettes, des visières et des masques de procédure étaient disponibles pour l'ensemble des enseignantes et enseignants. S'il vous manque de l'équipement, veuillez en informer votre direction. De plus, n'hésitez pas à contacter votre syndicat si vous jugez que les mesures de protection sont insuffisantes dans votre milieu.

Calendrier des rencontres

Les deux prochaines rencontres du CPC auront lieu les 19 janvier et 8 avril 2021.

Formation à distance

Quelques enseignantes et enseignants ont été réaffectés ou embauchés pour assurer l'enseignement à dis-

tance. Actuellement, il y aurait environ huit élèves du primaire et du secondaire qui recevraient de la formation à distance à la suite de la présentation d'un billet médical en lien avec la Covid-19. De plus, autour de 24 élèves seraient scolarisés à la maison par leurs parents comparativement à un seul l'année dernière.

Congrès et colloques

En raison de l'annulation de plusieurs congrès et colloques l'an dernier, il restait un solde de 10 658 \$ à la fin de l'année dernière auquel un montant de 24 435 \$ s'ajoute cette année pour un total disponible d'environ 35 000 \$. Bien que la date du 15 septembre soit passée, vous pouvez toujours transmettre vos demandes de participation à un congrès ou colloque qu'il soit virtuel ou en personne. Il a cependant été convenu que le comité réévaluerait les sommes encore disponibles en octobre et qu'une partie de ces dernières pourrait être transférée dans le perfectionnement individuel et collectif.

En ce qui a trait au perfectionnement individuel et collectif, le solde d'environ 5 194 \$ de l'an dernier a été bonifié du montant reçu cette année, soit 26 865 \$, pour un total de 32 059 \$ qui a été redistribué dans les six actes d'établissement du primaire et du secondaire ainsi que dans le Centre de formation d'éducation des adultes et de formation professionnelle de Charlevoix. Ces sommes sont gérées par le comité de participation au niveau de l'école (CPÉ) de chacun des actes ou centre.

Finalement, un montant de 3 000 \$ est réservé pour rembourser les frais de scolarité. Quant au montant pour les groupes à plus d'une année d'études au primaire, il n'est pas encore connu. Toutefois, vous pouvez déjà dépenser les sommes qui vous avaient été octroyées l'année dernière et que vous n'aviez pas utilisées en raison de la fermeture des écoles.

École alternative

C'est toujours l'ouverture d'une classe à projet particulier dans un acte d'établissement existant qui est envisagée par les parents. Cela passerait par le conseil d'établissement. Bien que le défunt conseil des commissaires ait fait preuve d'ouverture si le projet était réalisé à coût nul, le nouveau conseil d'administration du centre de services scolaire pourrait en décider autrement. Si des parents préféreraient louer un local ailleurs, par exemple à Maison Mère Baie-Saint-Paul, ils devraient en assumer les coûts.

Protocole d'urgence

Les centres de services scolaires doivent se doter d'un protocole d'urgence en cas de fermeture des écoles. Nous avons reçu, lors de la rencontre, le projet du Centre de services scolaire de Charlevoix et nous vous avons consultés à ce sujet, tel que le Ministère le prévoyait.

Formation continue en lien avec les technologies de l'information et des communications (TIC)

Le Centre de services scolaire nous a rappelé que les leads numériques et les conseillers pédagogiques sont disponibles pour vous accompagner. Un profil minimal de maîtrise numérique a d'ailleurs été établi par le CSS.

Temps d'enseignement

En raison des nouveaux horaires des écoles, il manquerait 10 minutes par jour de temps d'enseignement dans certains milieux, ce qui ne respecte pas la directive du Ministère de maintenir un régime pédagogique à 25 heures par semaine au primaire. Nous avons informé le Centre de services scolaire de cette problématique et de son impact sur la tâche des certaines et certains d'entre vous qui se retrouvent avec un nombre élevé de minutes d'activités étudiantes ou de récupération à effectuer. De plus, nous avons demandé la possibilité de ne pas évaluer certaines matières à toutes les étapes en raison de cette réduction du temps d'enseignement.

Télétravail

Nous avons rappelé au Centre de services scolaire l'orientation de la santé publique qui mentionne que le télétravail est souhaitable chaque fois que cela est possible. Le CSS aurait d'ailleurs évoqué cette possibilité dès le mois d'août.

Droit à l'image

Le syndicat a rappelé au CSS que, selon la FSE, vous ne pouvez pas être filmés dans votre classe sans votre consentement.

Stéphane Côté, conseiller technique

LA CAPSULE DE VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX DU



Lors de la rencontre régionale qui s'est tenue sous forme virtuelle le 16 septembre dernier, le Fonds de solidarité FTQ a présenté ses statistiques concernant les membres affiliés à la CSQ. On y a appris qu'au cours de la dernière année, 1 136 membres ont adhéré au Fonds par retenue sur le salaire. Sur les 46 855 action-

naires de la CSQ, la majorité a entre 45 et 54 ans et 76 % sont des femmes. Enfin, en 2020, 79,8 millions de dollars d'actions ont été rachetées comparativement à 75,9 millions l'année précédente. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter!

Stéphane Côté

École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ

Charles Héту

École Sir-Rodolphe-Forget

Nouveau régime d'assurance collective



Nous vous rappelons que votre nouveau régime d'assurance collective *Alter ego* de la SSQ entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. La campagne d'adhésion pour faire vos choix de protections s'échelonne du 9 novembre au 4 décembre. Chaque membre admissible recevra un communiqué par courriel l'invitant à participer à la campagne. **Tous les membres doivent procé-**

der à leurs choix comme si vous étiez de nouvelles personnes adhérentes. Des séances de formation virtuelle sont prévues durant le mois d'octobre en journée et en soirée. Nous vous invitons à consulter les outils d'information et à vous inscrire aux sessions de formation en visitant le site alterego.lacsq.org. Voici un tableau présentant les principaux changements :

Principales modifications apportées au régime CSQ	
Assurance maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Révision complète de la structure; • Retrait de la franchise de 50 \$ pour l'assurance médicaments (maladie 1); • Bonification des remboursements pour les soins psychologiques; • Ajout de la couverture pour la thérapie du sport, le kinésiologue, l'examen de la vue, etc.
Assurance invalidé de longue durée	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait du versement des montants forfaitaires selon la situation familiale; • Retrait du régime A (48 mois, propre emploi); • Modification de la formule de calcul pour atteindre 75 % ou plus du salaire net versé; • Coordination de la prestation RRQ invalidité sur le salaire net au lieu du brut.
Assurances soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du mode de mise en vigueur de la garantie; • Choix individuel de participation pleinement facultatif pour l'ensemble des membres.
Assurance vie supplémentaire de la personne adhérente	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de totaliser 75 000 \$ d'assurance vie sans preuve de bonne santé.
Assurance vie de base des personnes à charge	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de couvrir uniquement la personne conjointe ou les enfants à charge ou de couvrir les deux simultanément; • Possibilité de choisir une couverture de base ou bonifiée pour les personnes à charge.

Pour les membres qui ne seront pas admissibles au régime en date du 20 octobre 2020 (enseignantes et enseignants à la leçon et suppléantes et suppléants occasionnels), vous ne recevrez pas de correspondance de la part de SSQ. **Dès que vous deviendrez admissibles, si**

cela survient après le 20 octobre 2020 mais avant le 1^{er} janvier 2021, vous devrez effectuer vos choix pour le nouveau régime *Alter ego* auprès de l'employeur en même temps que ceux pour le régime CSQ actuel.

Stéphane Côté, conseiller technique

Programme d'accueil et d'insertion professionnelle en enseignement

Qu'est-ce que c'est?

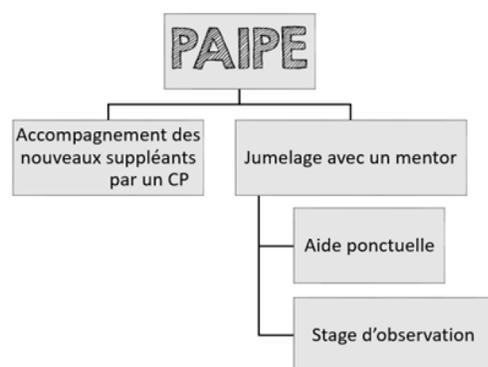
Depuis maintenant quinze ans, le Centre de services scolaire de Charlevoix fait la promotion de son programme d'accueil et d'insertion professionnelle en enseignement (PAIPE).

Ce programme vise à outiller les enseignants et à faciliter leur entrée dans la profession. L'insertion professionnelle est un processus transitoire et dynamique d'intégration à la profession.

C'est une phase cruciale du développement professionnel et donc de son identité comme enseignant.

Le programme se déploie en deux principales manières :

1. L'accompagnement des nouveaux suppléants au CSSC par un conseiller pédagogique.
2. Le jumelage avec un mentor (aide ponctuelle ou stage d'observation).



Accompagnement des nouveaux suppléants au CSSC par un CP

L'enseignant qui a recours à ce service personnalisé d'accompagnement par le conseiller pédagogique responsable du PAIPE aura la possibilité de se faire aider

tout au long de ses premières années à l'emploi du CSSC. Que ce soit concernant les volets pédagogique ou professionnel, le CP du PAIPE sera attiré au nouvel enseignant et veillera à ce que l'insertion soit le plus positif possible.

Jumelage avec un mentor : Aide ponctuelle

Le pairage entre le nouvel enseignant et le mentor est un bon moyen d'obtenir de l'aide tout au long de l'année :

- Appel, courriel;
- Visite de la classe du mentor;
- Rencontre avec le mentor.

Jumelage avec un mentor : Stage d'observation

Dans le respect des normes sanitaires en vigueur, le stage d'observation permet de faire une incursion dans la classe d'un enseignant d'expérience afin d'observer soit une nouvelle façon de gérer la classe en sous groupes de besoin et en ateliers ou en savoir davantage sur le quotidien d'une classe idéale.

- Observation du mentor en classe, en avant-midi;
- Rencontre avec le mentor en après-midi, échange de ses pratiques avec le mentoré.

Si ces trois modalités ne conviennent pas à votre besoin, contactez Mme Kathy Beauséjour, conseillère pédagogique responsable de l'insertion professionnelle.

418-435-2824, poste 2035
Kathy.beausejour@cscharlevoix.qc.ca

Source : Mme Kathy Beauséjour

Tâche officielle

Stéphane Côté, conseiller technique

Au plus tard le 15 octobre, la direction de l'école informe, par écrit, chaque enseignante et enseignant de la tâche qui lui est confiée. Après le 15 octobre, aucune modification de la tâche ne peut se faire sans consultation de l'enseignante ou l'enseignant. De plus, aucune compensation n'est due si un dépassement d'élèves constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre. Par

conséquent, si vous ne l'avez pas déjà fait, **veuillez contacter le SEC-CSQ si votre groupe est en dépassement pour l'année 2020-2021**. Finalement, voici ce que prévoit l'Entente nationale concernant le déplacement des moments de temps assigné (27 heures) et de temps de nature personnelle (5 heures) durant l'année :

Déplacement du temps assigné
<ul style="list-style-type: none">• S'il s'agit d'un changement à caractère <u>occasionnel</u>, le préavis doit être suffisant pour permettre à l'enseignante ou l'enseignant d'être présent au moment voulu;• S'il s'agit d'un changement à caractère <u>permanent</u>, l'enseignant ou l'enseignante doit avoir été consulté et, à défaut d'entente sur le moment du changement, le préavis doit être d'au moins 5 jours.
Déplacement du temps de nature personnelle
<ul style="list-style-type: none">• S'il s'agit d'un changement à caractère <u>occasionnel</u>, elle ou il doit transmettre à la direction de l'école un préavis (avec le motif du changement) d'au moins 24 heures;• S'il s'agit d'un changement à caractère <u>permanent</u>, elle ou il doit transmettre à la direction de l'école un préavis (avec le motif du changement) d'au moins 5 jours.

Comité organisateur du 22^e Congrès du SEC-CSQ

Nos statuts prévoient qu'un congrès du SEC-CSQ doit avoir lieu tous les trois ans entre autres pour les élections aux postes de présidence et conseil technique. Un comité organisateur doit être nommé et tenir sa première réunion avant le 15 décembre. Le SEC-CSQ est donc à la recherche de membres pour faire partie du comité organisateur du 22^e Congrès du SEC-CSQ. Vous

avez le sens de l'organisation? Vous avez de bonnes idées? Vous avez le goût de vous impliquer dans votre syndicat? Si oui, contactez-nous d'ici le 30 octobre prochain.

Stéphane Côté, conseiller technique

